

Le dilemme de sécurité : caractériser la vision stratégique d'un État au XXI^e siècle ?

Thibault Fouillet | Chargé de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS).

« The security dilemma is what drives the dynamics of the structural forces in the international politics. »⁽¹⁾
John Mearsheimer

Pourtant formulés en 2001, ces mots de Mearsheimer semblent aujourd’hui plus que jamais éloignés des théories des relations internationales et de la lecture contemporaine des dynamiques de puissance. L’outil conceptuel, résumé dans la vision courante à sa dimension dialectique de la course aux armements expliquant le comportement des deux grands durant la guerre froide (en particulier l’accroissement de leurs stocks nucléaires), semble en effet obsolète et sans réel intérêt depuis la fin de la bipolarité.

Pourtant, si l’on retourne à la définition originelle du concept, formulée au début des années 1950 par John Herz, énonçant le dilemme de sécurité comme « notion structurelle dans laquelle les efforts des États pour assurer leurs besoins de sécurité ont tendance, quelle que soit l’intention, de conduire à une insécurité croissante pour les autres »⁽²⁾, on distingue deux variables : la matérialité des actions (les armements) certes, mais surtout la perception de ces actions. Il s’agit d’un élément déterminant puisque fournissant la richesse du concept dans ses divers degrés de manifestation et surtout caractérisant l’ensemble des actions et perceptions des « autres » États de la part d’un acteur et non pas seulement les armes et leur développement.

Il est d’ailleurs essentiel de noter que la course aux armements n’est en réalité qu’une des nombreuses dimensions du dilemme de sécurité, son aboutissement du degré le plus négatif, aussi nommé « paradoxe de sécurité »⁽³⁾.

⁽¹⁾ John Mearsheimer : *The tragedy of great power politics* ; Norton & Cie, 2001, p. 32. Exprimée dans le cadre d’une actualisation de sa théorie sur le néoréalisme offensif, cette formule tente d’expliquer l’essence de la conflictualité dans les relations internationales. John Mearsheimer postule ainsi que les États cherchant par nature à maximiser leurs intérêts prennent des mesures proactives qui vont apparaître comme des menaces aux yeux des autres et donc créer un dilemme de sécurité. C’est en cela que ce dernier est ce qui détermine les dynamiques structurelles de la politique internationale.

⁽²⁾ John H. Herz : « Realism and idealism in international politics », *World Politics*, vol. 5, n° 1, 1952, p. 116-128.

⁽³⁾ Défini comme « *conflict with expectations* », à savoir l’armement de deux acteurs en état de conflit latent comme par exemple la France et l’Allemagne entre 1870 et 1914 : Ken Booth, Nicholas J. Wheeler, *The security dilemma: fear, cooperation and trust in world politics*, Palgrave Mcmillan, 2008, p. 8-9.

Cet article a ainsi pour but, par une prise en considération de l'entièreté du concept de dilemme de sécurité, notamment son insistance sur les perceptions et leur lien avec la compréhension de l'action d'un État dans le système international, de réhabiliter ce concept afin d'en démontrer la pertinence au XXI^e siècle. Pour ce faire il faut s'attacher à la fois à son caractère pérenne, et à sa réactualisation par l'évolution du contexte sécuritaire mondial depuis 2014.

Le dilemme de sécurité, un concept pérenne...

Comme énoncé, l'obsolescence ⁽⁴⁾ du concept de dilemme de sécurité dans l'explication des actions de l'État dans les relations internationales provient d'une focalisation sur la matérialité de la menace en occultant sa dimension psychologique.

Bien que développée par John Herz dès la création du terme, ou même par la suite en France par Raymond Aron, c'est Robert Jervis dans la seconde moitié des années 1970 qui définit le mieux cette dimension ⁽⁵⁾. Selon lui, le dilemme de sécurité pour un État dérive de ce qu'il va percevoir comme pouvant altérer sa survie ou la maximisation de ses intérêts.

Bien plus que la réalité des actions ou la matérialité des armements, c'est la perception des actions de l'autre qui crée pour un acteur un dilemme de sécurité. Tout cela étant le fruit du fait que l'incertitude sur les intentions de l'autre laisse l'État en proie à ses doutes et craintes face au comportement des autres acteurs.

L'élément primordial du dilemme de sécurité est donc bien, si l'on réalise une analogie avec la définition de la stratégie du général Beaufre, la « dialectique des volontés » conduisant à l'incertitude et la définition d'une menace pour un État. À ce titre, le dilemme de sécurité procède d'une triple composante, que Jervis nomme *uncertainty, weapons and fear*, avec à rebours de la vision commune une primauté des représentations (*uncertainty and fear*) sur les aspects matériels (*weapons*).

Une fois posée cette définition complète et recentrée du dilemme de sécurité, on peut mieux distinguer sa pérennité dans l'étude des relations internationales.

En premier lieu dans son aide à la compréhension de l'action de l'État au sein du système international, par un lien direct avec la grande stratégie que celui-ci va déployer. En effet, la perception par un État d'une menace le conduit à ressentir une remise en cause de ses intérêts et donc en réaction à celle-ci à définir des objectifs stratégiques de maximisation de sa puissance et de sa capacité à survivre par la coordination de l'ensemble de ses moyens.

⁽⁴⁾ Qui conduisit même Ken Booth et Nicholas J. Wheeler (voir *supra*) à réaliser un livre en 2008 afin de réhabiliter le concept et son usage pour les étudiants et chercheurs américains.

⁽⁵⁾ Robert Jervis : « Cooperation under the security dilemma », *World Politics*, vol.3 0, n° 2, 1978, p. 167-214.

C'est ce qui conduit Barry Posen à déterminer une causalité entre grande stratégie et dilemme de sécurité par le besoin de produire de la sécurité⁽⁶⁾, et fait donc du dilemme de sécurité l'outil de lecture permettant de déterminer les orientations d'un acteur en rembobinant le fil de sa vision stratégique par la détermination des causes ayant présidé à ses actions.

En outre, la prise en compte de la fonction déterminante de l'incertitude et de la perception de la menace (réelle ou non) par un acteur conduisant au dilemme de sécurité permet de développer la richesse du concept à travers la vision de divers niveaux d'intensité du dilemme de sécurité en fonction de celle de la menace perçue.

Une menace directe prenant la forme d'un risque de guerre très probable comme le cas de la Lituanie face à la Russie n'implique pas la même intensité du dilemme que la position de l'Autriche sans menace directe identifiée, mais inquiète des actions russes en Europe, et donc pas les mêmes voies dans le renforcement des moyens de la puissance. Le dilemme de sécurité sous cet aspect permet d'entendre la diversité des politiques de puissance pour des acteurs identifiant pourtant la même menace, et qui devraient donc dans une logique uniquement matérialiste rentrer dans un comportement identique.

Le dilemme de sécurité dans sa dimension complète, en tant qu'outil de lecture de la grande stratégie d'un État, et de compréhension de son action au prisme de ses perceptions, s'attache donc à une dimension intemporelle d'étude des relations internationales, affirmant sa pérennité.

Redevenu primordial par l'évolution du contexte sécuritaire

Toutefois, au-delà de sa permanence, si la question de la pertinence du dilemme de sécurité au XXI^e siècle se pose, c'est que l'évolution du contexte sécuritaire depuis 2014 est particulièrement propice à son utilisation. En effet, ce tournant, qui n'est pas la cause unique de cette évolution, en demeure toutefois la manifestation la plus caractéristique par le retour de la préparation des guerres majeures qu'il a entraîné dans les doctrines des grandes puissances⁽⁷⁾.

Ainsi, les actions russes en Ukraine (Crimée puis Donbass) suivies des interventions en Syrie, ou encore les interventions turques (Idlib, Libye, Grèce), ont mis en lumière l'échec de la gouvernance par le libéralisme et le droit international en tout cas dans leur dimension de sécurité internationale, avec pour démenti le plus important le retour pour la première fois depuis 1945 en Europe d'annexions territoriales issues d'opérations armées (Crimée).

⁽⁶⁾ Barry Posen : « A grand strategy is a nation state's theory about how to produce security for itself », *Restraint: a new foundation for U.S grand strategy* ; Cornell University Press, 2014, p. 6.

⁽⁷⁾ Les plus emblématiques étant par exemple les *All Domain Operations* américaines (Colin Clark, « Gen. Hyten On The New American Way of War: All-Domain Operations », *breakingdefense.com*, 18 février 2020 (<https://breakingdefense.com/>) ; ou encore en France la vision stratégique du Cemat (*Armée de terre – Vision stratégique du chef d'état-major de l'Armée de terre : supériorité opérationnelle 2030*, Sirpa, avril 2020, 12 pages).

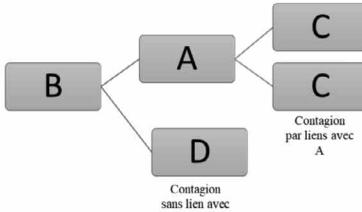
L'une des deux voies sécuritaires de la lecture néoréaliste des relations internationales, celle de l'imposition de normes acceptées par tous (à l'image des structures *post-1945* : GATT, ONU, FMI) n'est donc plus possible. Reste alors l'autre voie, plus classique, de la sécurité pour un État par maximisation de sa puissance.

Dans cette logique l'une des variables structurantes réside dans la mise en œuvre de grandes stratégies pour tenter de réguler les menaces perçues. Par conséquent, pour obtenir une lecture cohérente de ces grandes stratégies, il faut caractériser les menaces et ainsi *de facto* recourir à l'outil qu'est le dilemme de sécurité qui en décrit la nature et l'intensité.

D'obsolète, le concept devient structurant

Il l'est d'autant plus qu'il vient développer une compréhension particulière de cette évolution du contexte sécuritaire en permettant de comprendre le développement général des capacités militaires (en particulier en Europe) depuis 2014. De fait, ce contexte correspond à l'une des dimensions du dilemme de sécurité qu'est le dilemme par contagion⁽⁸⁾. Celui-ci se définit comme le fait qu'un acteur va produire par ses actions un sentiment de menace tellement fort que le dilemme de sécurité engendré dépasse le cadre du lien direct avec son ou ses opposants. Pour simplifier, la contagion s'entend comme le fait que le rapport de menace cesse d'être binaire pour devenir multiple et ainsi se diffuser (à des degrés d'intensité divers) à un ensemble d'États.

Il est à noter que cela peut très bien s'entendre du fait d'un lien (alliance, communauté d'intérêt) entre les acteurs éprouvant la menace, ou bien du fait du caractère de menace générale que fait peser un acteur sur le système international, ainsi que mis en exergue par le tableau ci-dessous.

	Dilemme de sécurité	Dilemme de sécurité par contagion
<i>Dynamique de réalisation</i>	A perçoit une menace vis-à-vis du comportement de B	Le comportement de B entraîne une menace perçue par A, mais également en contagion par C, D...
<i>Représentation schématique</i>		 <p>Contagion sans lien avec A</p> <p>Contagion par liens avec A</p>

⁽⁸⁾ Ken Booth, Nicholas J. Wheeler : *The security dilemma: fear, cooperation and trust in world politics*, op. cit., p. 103.

Le dilemme de sécurité par contagion permet, pour en revenir à l'évolution du contexte international *post-2014*, de définir le réarmement et la politique de renforcement des moyens de la sécurité effectués par les pays européens dans leur globalité. Ainsi, un pays comme le Luxembourg, non directement menacé par la Russie, mais ayant une forte communauté d'intérêts avec les États baltes du fait des alliances (Otan) et des structures politiques intégrées (Union européenne), voit l'action russe comme une menace importante ; dilemme de sécurité qui bien que n'étant pas d'une intensité maximale, implique une réaction directe en grande stratégie par l'augmentation de la part du PIB consacrée à la défense et la formulation pour la première fois en 2017 d'un document stratégique sur l'emploi des forces actuelles et futures⁽⁹⁾.

Nous voyons poindre par ces deux phénomènes une actualité brûlante du dilemme de sécurité, en tant qu'outil réhabilité par l'évolution du contexte sécuritaire. Mais cette dynamique ne s'arrête pas là et donne surtout un outil cohérent de compréhension de l'évolution de la structure anarchique du système international de par son actualité même.

Comme énoncé plus haut, par son retour en force, le dilemme de sécurité implique une remise en cause de la paix par les normes. Une lecture extensive de celle-ci permet de faire du dilemme de sécurité, ou plutôt de son importance dans une période précise, le moyen de prendre le pouls du système international et donc de déterminer les ressorts primordiaux des oppositions de puissance à un instant donné. Ainsi, toute période où son aspect est moins saillant détonne par la vigueur de la sécurité collective⁽¹⁰⁾, tandis que l'omniprésence du dilemme de sécurité viendra caractériser un recul de la régulation par les normes de l'anarchie des relations internationales.

Le dilemme de sécurité en tant qu'outil de compréhension de l'action de l'État dans le système international revient donc sur le devant de la scène depuis 2014, fruit d'une manifestation accrue de l'anarchie dans les relations internationales entraînant une dégradation du contexte sécuritaire favorable au développement de l'incertitude et des menaces perçues par un acteur.

Conclusion

Le dilemme de sécurité a pu, par cette analyse, être défini comme un concept pérenne pour expliquer le comportement d'un État dans les relations internationales, à la fois par la mise en œuvre d'une grande stratégie pour tenter de réduire les menaces qui lui sont opposées ; que parce qu'il est redevenu une clé de lecture primordiale avec la modification du contexte sécuritaire mondial après 2014.

⁽⁹⁾ Direction de la Défense : *Lignes directrices de la défense luxembourgeoise à l'horizon 2025 et au-delà*, ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg, 2017, 56 pages.

⁽¹⁰⁾ La période 1991-2001 étant l'archétype de cette logique pour les États occidentaux.

Toutefois, du fait de son caractère égalisateur puisque s'appliquant indifféremment à tous les États sans prendre en considération leur taille ou puissance, le dilemme de sécurité ouvre également un champ d'étude stratégique élargi avec une application aux petits États. Par conséquent, en plus d'une utilisation générique sur les grandes menaces mondiales et les rapports entre grandes puissances, l'usage du dilemme de sécurité s'applique aux petits États en déterminant d'autres types et degrés de menaces, ainsi que d'autres voies de mise en œuvre de la grande stratégie pour les éviter. Une telle étude introduisant alors un nouveau champ de recherche des concepts et de la production stratégique, trop souvent délaissé pour une focalisation sur les grandes puissances. ♦